

N° 856 - DESIGNATION D'UN ARCHITECTE -

Comme suite à la délibération de ce jour décidant la construction par la Ville de LUDRES d'un local de service pour une brigade de Gendarmerie, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la désignation de l'architecte qui sera chargé de la préparation des dossiers et de suivre cette construction.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- Monsieur Claude PROUVE, Architecte D.P.L.G. à NANCY, 12 rue de la Croix Gagnée, est désigné pour établir les plans de la construction des locaux de service pour une brigade de gendarmerie et suivre l'opération jusqu'à la réception définitive.

Le Maire est autorisé à signer un contrat avec cet homme de l'art.